

Une large concertation pour construire ensemble l'avenir du Territoire

Ateliers participatifs, questionnaire en ligne, réunions publiques : la concertation pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), entamée à l'automne 2021, est riche de vos participations et contributions.



La réunion publique tenue au Plessis-Robinson

Au cours des mois de mars et avril derniers, une réunion publique s'est tenue en présence des Maires, dans chacune des onze villes du Territoire.

L'objectif était de partager avec les habitants un point d'étape dans l'élaboration du PLUi, au travers de la présentation des résultats des ateliers participatifs et de la prise en compte des propositions qui en ont émané.

Les nombreuses contributions reçues durant cette première phase de concertation avec les habitants ont permis d'enrichir le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Territoire.

Il sera débattu avant l'été dans les conseils municipaux des 11 villes et lors du Conseil Territorial du mois de septembre. En voici les grandes lignes.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD fixe les orientations générales portées à l'échelle du Territoire. Il exprime la volonté de construire un projet commun qui s'appuie sur l'identité propre, les qualités et les atouts à valoriser de chacune des onze villes du Territoire. Vallée Sud - Grand Paris a en effet la chance de disposer d'une diversité

DÉCRYPTAGE



Mettre en valeur les centres-villes animés, comme ici à Bourg-la-Reine, pour renforcer l'attractivité du Territoire.

de paysages, de formes urbaines, de sociologies et d'activités qui sont des richesses pour son environnement et son aménagement.

Les composantes de l'identité du territoire et les atouts de ses communes constituent de véritables points forts à préserver et sur lesquels s'appuyer. Face aux enjeux majeurs de développement et de protection du territoire, elles constituent les lignes de force du PADD :

► **Valoriser l'identité des communes, porteuses d'un cadre de vie de qualité**

Vallée Sud - Grand Paris entend préserver la richesse et la diversité tant patrimoniale que paysagère de son territoire. Cet objectif passe par la protection de grands éléments patrimoniaux et paysagers, par la valorisation des centres historiques, la préservation des tissus pavillonnaires ou encore la mise en valeur des vues remarquables depuis les points hauts du territoire. Il s'agit ainsi d'affirmer l'identité urbaine de chaque ville, facteur de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité de notre Territoire. Avec la mise en valeur de ses centres-villes animés rassemblant commerces et services, équipements et espaces publics de convivialité, Vallée Sud - Grand Paris souhaite également conforter l'identité

des 11 villes comme "ville de la proximité". Pour notre Territoire, la ville de demain sera animée, mixte et vivante, axée sur la vie locale.

► **Conforter un réservoir de nature et de biodiversité majeur à l'échelle du Grand Paris**

Vallée Sud - Grand Paris compte parmi les territoires les plus riches du Grand Paris en termes d'espaces verts. Il est essentiel de préserver, valoriser et développer ce cadre de vie. La présence de grands boisements tels que le bois de Clamart, la forêt de Verrières, le parc de la Vallée aux Loups sont autant d'espaces de respiration pour

les usagers, mais également des supports de biodiversité d'une grande richesse. Ils participent, en lien avec les différents espaces verts publics, les jardins privés, les espaces de promenades, les arbres en milieux urbains du territoire, à la formation d'une couverture végétale qu'il convient d'étendre et d'entretenir.

Donner plus de place à l'eau est aussi un enjeu majeur. Le Territoire et ses communes portent le projet de rouvrir notamment la Bièvre ainsi que de réintroduire des espaces en eau au sein des futurs lieux de vie, de convivialité mais également d'habitat du territoire.



Donner davantage de place à l'eau. Ici le quartier du Panorama à Clamart.

► Asseoir un territoire de culture, de loisirs et de formation

De nombreuses communes de Vallée Sud - Grand Paris accueillent depuis longtemps des établissements universitaires et d'enseignement supérieur, tandis que d'autres communes voient s'implanter de nouveaux centres de formation. Le PLUi favorisera le lien entre les activités de recherche, l'innovation, la santé, l'enseignement et la formation.

Un projet de maillage et d'accès à l'éducation, au sport et à la culture est porté par le Territoire. Le PLUi devra ainsi faciliter la mise en réseau et l'utilisation par le plus grand nombre des équipements culturels, sportifs et de loisirs. Il devra également donner la place à l'expression artistique dans la ville, par le biais de lieux de création et d'expression renouvelés. La richesse et la complémentarité de tout ce que le Territoire peut offrir dans ces domaines, seront mises en avant.

► Inscrire l'innovation au service de la transition énergétique et écologique

Vallée Sud - Grand Paris a fixé des objectifs ambitieux et exigeants en matière de transition environnementale à travers l'adoption de son Plan Climat Air Énergie Territorial*(PCAET). Le PLUi porte des ambitions fortes en matière de sobriété énergétique et d'innovation, de réduction des émissions polluantes ou encore d'optimisation des énergies issues des ressources du territoire, notamment la géothermie. Pour aller plus loin dans cet engagement, Vallée Sud - Grand Paris entend être le premier Territoire hydrogène du Grand Paris.



La faculté Jean Monnet à Sceaux

Le PLUi a ainsi pour objectif de décliner ces engagements forts. L'urbanisme sera pensé comme résilient face aux risques naturels et aux effets du dérèglement climatique. De même, le PLUi traduira les objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) une fois fixés par le Schéma Directeur Régional Île-de-France - Environnemental (SDRIF-E) et du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain, tous deux en cours de réalisation.

► Construire un territoire favorable à la santé

Au cœur du projet territorial, la question de la santé est un enjeu majeur tout particulièrement au sein de milieux urbains denses. Le Territoire compte de nombreux hôpitaux. Le maintien d'équipements structurants de santé doit s'accompagner par le développement d'un écosystème économique et de formation autour de la recherche, de la santé et de l'innovation, comme la création de Vallée Sud BIO PARC, qui porte l'objectif d'accompagner le développement des structures innovantes

dans le secteur de la santé et des nouvelles technologies.

De manière complémentaire, il est indispensable de répondre aux besoins des habitants en développant une offre d'établissements de santé de proximité complète et diversifiée.

Au-delà du niveau d'équipements, la prise en compte de la santé des habitants passe par une politique globale d'aménagement et d'urbanisme produisant un cadre de vie agréable ayant pour ambition de réduire l'impact environnemental du territoire, les émissions polluantes et les nuisances. Enfin, il s'agit de développer les actions favorables à la santé et au bien-être des habitants portées à l'échelle du Territoire, et notamment de faciliter la pratique des mobilités actives, l'accessibilité aux espaces verts, la qualité de l'habitat ou encore la promotion du sport et de la culture.

**cf. la présentation du PCAET, adopté lors du Conseil territorial du 30 mars 2022, en pages 16 à 18.*

Une concertation permanente

Dès cet été, des panneaux d'exposition seront mis en place dans les mairies des 11 communes de Vallée Sud - Grand Paris. Des registres en mairie vous permettent de donner votre avis et d'ici mi-2023, de nouvelles rencontres seront organisées. Pour toute information : <https://plui.valleesud.fr>



La réunion publique tenue à Châtenay-Malabry



La réunion publique tenue à Bagneux